

**COMMUNE DE CASSANIOUZE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 9 septembre 2021*

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
De présents : 13  
De votants : 13

Date de convocation :  
3 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre à 20 heures 30  
Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

**Etaient présents :**

Mmes.MM : BIOULAC Josiane, BOULANGER Jean-Pierre, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COURTOIS Martine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MAS Maurice, MARCENAC Cédric, VENZAC Jean-Marc

**Etaient absents :**

MM. PLANTECOSTE Yoann, MAZARD Daniel

**Secrétaire de séance :** Jérôme LAVEISSIERE

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Compte rendu des travaux du RD 601
- 2/ Adressage des hameaux
- 3/ Compte rendu des simulations pour le pacte financier et fiscal de la communauté de commune de la châtaigneraie cantalienne
- 4/ Questions diverses

## I/ COMPTE RENDU DES TRAVAUX du RD 601

Les entreprises Lapierre et Colas ont terminé les travaux.

Les réseaux humides réalisés par l'entreprise Lapierre ont été finalisés début août à contrario du revêtement qui n'est toujours pas terminé à ce jour compte tenu des récentes pluies.

Monsieur le maire signale au conseil que des travaux supplémentaires ont été faits concernant la reprise des eaux usées du Cavaniol et des eaux pluviales sur la RD 601 pour un montant de 52 276.64 € HT soit 62 731,97 TTC.

Il précise également que le département participera aux travaux du pluvial sous la RD 601 pris en charge la totalité des drains pour un montant de 4940.00 HT soit 5928.00 TTC. M. Boulanger indique toutefois qu'un emprunt supplémentaire n'est pas indispensable à ce jour dès lors que la commune est en attente de versement de subventions.

La réfection des 70 premiers mètres de la route de Maurs (RD 25) n'a pu être rattachée aux travaux effectués récemment sur la RD 601, par les services du département. Elle fera l'objet d'une réalisation ultérieure.

La demande de pose de lignes rugueuses de ralentissement envisagées sur la route de Conques entre Bel-Air et Versailles a reçu un avis défavorable de la part du département.

### **Concernant le diagnostic de la station d'épuration,**

Monsieur le maire informe le conseil que pour le diagnostic une subvention sur les crédits au titre de la D.E.T.R 2021 a été attribuée soit un montant de 7 200 € correspondant à 30 % des 24 000 € prévus pour la phase de zonage et diagnostic.

## II/ ADRESSAGE DES HAMEAUX

L'étape finale de mise en œuvre de l'adressage sur notre commune concerne environ 50 hameaux et lieux-dits. Il s'agit de travaux de référencement importants non seulement des adresses des lieux publics et privés mais également des granges, stade, emplacement du défibrillateur etc .... L'adressage doit permettre sans possibilité d'ambiguïté, une meilleure visibilité des localisations sur la commune notamment au regard des services de secours, incendie et des transporteurs. Une convention avec La Poste, d'un montant de 6 000 € HT est actuellement à l'étude. Une commission communale a été diligentée à cet effet pour voir si elle peut effectuer une grande partie cette étude.

## III/ PACTE FINANCIER ET FISCAL

Une simulation budgétaire a été réalisée par le cabinet KLOPFER afin d'évaluer le montant des dotations au regard des projets de la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne qui englobe depuis 2017, 50 communes dont Cassaniouze.

Il est indiqué qu'à ce jour la Communauté de Communes n'a pas défini de projet de territoire arrêté.

La simulation financière indique au vu des éléments présentés que le montant de la dotation globale dédiée à la Communauté de Communes s'avère insuffisante.

Ce déficit s'explique par :

- Les retards dus notamment à la crise sanitaire, intervenus dans la mise en service des projets d'ores et déjà réalisés ou en cours de réalisation tels que :
  - Les créations des quatre maisons médicales (St Mamet, Laroquebrou, Le Rouget et Maurs)
  - L'implantation de Mécatheil à Lafeuillade en Vézie, pour lesquels les versements de loyers qui avaient initialement été prévus dans les prévisions budgétaires de l'exercice 2020 n'ont pas été encaissés.
  - Aides attribués au plan châtaigne 100000€
  - Opération habitat 150000€
  - Aides commerces et artisanat 150000€
  - La petite enfance qui bénéficie aujourd'hui 900 enfants pour un coût de 300 000€ en 2017 est passé à 600 000€ en 2020 d'où un surcoût annuel en dépenses de fonctionnement de l'ordre 750 000€
- Le montant d'une taxe définie par l'Etat depuis 2018, au titre de la **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et de **P**révisions des **I**ndonations, dite "taxe **GEMAPI**". Cette taxe qui correspond pour la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne à un montant de 265 000 €/an devait faire l'objet d'un prélèvement sur les entreprises et les habitants propriétaires.
- La **C**otisation **F**oncière des **E**ntreprises et des artisans (**CFE**) pourrait apporter une recette de 100 000 € ;
- La taxe sur le foncier bâti qui n'a pas été mise en place et dont le rapport pour la communauté de commune est chiffré à hauteur de 170 000 €
- Le **F**ond de **P**éréquation **I**ntercommunal et **C**ommunal (**FPIC**) prélevé sur les villes considérées comme favorisées pour être reversé à celles considérées comme défavorisées. Le montant du transfert d'enveloppe fait à la Communauté à hauteur de 200 000 €, la proposition de la communauté de communes est de soustraire 80000€ sur l'ensemble des communes. Cette modification engendrerait une diminution d'environ 2 500 € pour la commune de Cassaniouze sur les 13 500 € initialement prévus.

Le conseil communautaire devrait acter un pacte fiscal et financier à la prochaine réunion communautaire sur les pistes présentées.

Le conseil municipal n'est pas très favorable au reversement du FPIC à la communauté.

Monsieur le Maire défendra cette décision du conseil si cette proposition est validée par la communauté dans le cadre du plan fiscal.

#### IV/ QUESTIONS DIVERSES

- a) A la demande de M. Figeac, des canalisations doivent être déplacées à Ruayre. Le coût de cette opération s'élèverait à 4 000 € s'il y a une réelle nécessité de procéder aux déplacements ou d'environ 300 € s'il s'agit juste de replacer les tuyaux. Une demande identique a été faite par M. Sanconie de la Trappe.

- b) Le conseil municipal approuve les prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation du camping de Coursavy.
- c) Suite à la demande de perception le conseil municipal décide d'établir une admission en non-valeur d'un montant de 444,12 €. Ce montant correspond aux consommations d'eau non payées par des habitants insolvables.
- d) Rentrée scolaire : 22 élèves ont fait leur rentrée début septembre L'association de parents d'élèves doit prochainement constituer son bureau et définir ses projets pour l'année scolaire à venir.
- e) La ronde de la châtaigneraie passera à Cassaniouze le 6 novembre prochain. Nous attendons les informations pour l'organisation de cette manifestation sportive.
- f) A la demande de Mme Josiane BIOULAC la création d'une boîte à livres dans le bourg sera mise à l'étude.
- g) Travaux divers non réalisés :
  - Toiture apprentis du presbytère
  - Voûte de l'église
Monsieur le maire va recontacter les entreprises pour effectuer les travaux rapidement.
- h) Un devis sera demandé auprès des menuisiers pour changer les portes du préau (côté cour de l'école).
- i) Suite à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, monsieur le maire explique au conseil la nouvelle réglementation des dépôts d'espèces. De ce fait, il a lieu de clôturer la régie des recettes des repas cantine ainsi que la régie de l'aire de camping-car, et d'en créer qu'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la cantine et de l'aire camping-car.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 heures.

LE MAIRE

Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE

Jérôme LAVEISSIERE

LES MEMBRES

*Arnaud*

*Hélyette*

*Markus Cantoni*